COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 Octobre 2020

Date de la convocation et publication : 30 septembre 2020

Présents : MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BOLLEAU Bernard, BRUTSAERT Gwenaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, VIOLLEAU Christophe
Pouvoir : de Benoit POUPARD à Sylvain MARCHAL
Absent : RINJONNEAU Éric

ORDRE DU JOUR

- Intervention du Lieutenant GENEIX de la Brigade de Gendarmerie de St Jean d'Angély
- Approbation et signature du compte-rendu du 1er septembre 2020
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
  - Approbation du schéma communal
  - Propositions de convention de mise à disposition de terrains avec plusieurs propriétaires pour l'installation des points d'eau et autorisation de signature
  - Demandes de subvention pour ces travaux (Etat et Département)
- Eglise
  - Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte pour la tranche 2
  - Choix des devis pour les lots infructueux
- Projet d'acquisition d'un défibrillateur
- Décision modificative au budget
- Décision à prendre sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Vals de Saintonge Communauté
- Travaux de remise en état du terrain de pétanque
- Travaux au cimetière
- Présentation du flyer pour la vente des terrains au lotissement Les Orchidées
- Questions et informations diverses

Rachel DRON est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 heures 30 minutes

1. Intervention du Lieutenant GENEIX

Le Lieutenant Geneix n'a pas pu intervenir aujourd'hui, mais sera présent au prochain conseil.

2. Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 1er septembre 2020

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie (rapporteur : Sylvain MARCHAL)

Monsieur le Maire présente le projet de défense extérieure contre l'incendie établi par la RESE pour couvrir l'ensemble du territoire communal ; Ce projet est estimé à 163 000 €.

Le Maire rappelle que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département (20 %) et de l'Etat au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux (60%) pour ces travaux ;

Pour l'installation des points d'eau et bâches, il va être nécessaire de signer avec différents propriétaires une convention de mise à disposition d'un terrain d'environ 100 m² pour permettre l'installation d'une bâche et donne lecture du projet de convention à signer avec les propriétaires de terrains ainsi que le projet de convention à signer avec les propriétaires d'un point d'eau incendie naturel ou artificiel privé qui seront mis à la disposition de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**,** DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver le schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie tel que proposé par la RESE pour un montant estimatif de 163 000 € et de réaliser ces travaux en une seule tranche sur l'année 2021 en suivant l'ordre de priorité
- De déposer des demandes de subvention pour ce dossier auprès du Département et de l'Etat
- D'adopter les conventions pour la mise à disposition des terrains et d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les différents propriétaires concernés

4. <u>Eglise</u> (rapporteur : Sylvain MARCHAL)

<u>Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la tranche n° 2 de travaux</u>

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la 2ème tranche de travaux à l'église avec Madame SEGONNE DEBORD, architecte du Patrimoine et avec le Cabinet CECIBAT, économiste de la construction et que les honoraires s'élèvent à 10 340.62 € HT pour la tranche ferme et 20 749.95 HT pour la tranche optionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**,** DÉCIDE à l'unanimité, d'adopter les honoraires et d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la 2ème tranche de travaux

<u>Choix des devis pour les lots infructueux</u>

Monsieur le Maire fait part que suite au lancement de la consultation, il a reçu différents devis pour le lot n° 5, électricité, qui était infructueux.

Entreprise BERTHOUIN-POTREL	1 217.00 € (ne correspond pas à la demande)
Entreprise DELESTRE	6 497.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité, de retenir le devis de l'Entreprise DELESTRE d'un montant de 6 497.77 €

5. <u>Projet d'acquisition d'un défibrillateur</u>

Le Maire fait part qu'en vertu du décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, la mise en place d'un défibrillateur s'impose dans tous les ERP avant le 1er janvier 2021. Vals de Saintonge Communauté a négocié des tarifs avec la Société Défibril qui présente le modèle ZOLL au prix de 1 716.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité l'acquisition d'un défibrillateur et de retenir la proposition de la Société Défibril pour la somme de 1716.00 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020

6. <u>Décision modificative au budget</u>

Suite à la décision d'acheter un défibrillateur, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget par virement de crédits comme suit :

615231 entretien de la voirie - 1 716 € **2188** achat défibrillateur + 1 716 €

<u>021/023</u> Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

7. <u>Décision à prendre sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Vals de Saintonge Communauté</u> (rapporteur : Sylvain MARCHAL)

Le Maire expose que de la même manière qu'en 2017, la loi ALUR organise un nouveau transfert de droit de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, aux EPCI concernés

Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021.

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge est donc concernée par ce transfert.

Toutefois, la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Sur le territoire des Vals de Saintonge, la minorité de blocage sera mise en œuvre dès lors que 28 communes, représentant 10 478 habitants, auront délibéré pour s'opposer au transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Compte-tenu de ces éléments et du contexte de Vals de Saintonge Communauté (110 communes, 1/4 de la superficie du département), il n'apparaît pas, aujourd'hui, souhaitable de transférer à l'échelon intercommunal la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.
La communauté de communes des Vals de Saintonge a, en outre, engagé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui définira les grandes orientations d'aménagement qui seront, dans un rapport de compatibilité, mises en œuvre par les communes dans leur document.
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge le 1er janvier 2021.

8. <u>Travaux de remise en état du terrain de pétanque</u> : (rapporteur : Sylvain MARCHAL)

Monsieur le Maire présente un devis pour des travaux de terrassement au terrain de pétanque qui seraient pris en charge par l'Association communale « Les Séniors Actifs ».
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 250 euros

9. **<u>Travaux au cimetière :</u> (rapporteur : Bernard BOLLEAU)**

Les travaux de mise en propreté et entretien du cimetière (désherbage, ajout de gravier, calcaire) ont débuté le lundi 5 octobre ;

10. <u>Présentation du Flyer pour la vente des terrains au lotissement « Les Orchidées »</u> (Rapporteur : Emmanuel BLANCHARD)

Un flyer A4 (numéro spécial) recto verso est présenté : au recto on reprend les informations principales (le nom du lotissement, le prix, surface des terrains, ainsi qu'une photo) et au verso un plan, un extrait du règlement, d'autres photos, ainsi que l'adresse internet de la mairie

<u>Questions et informations diverses</u>

- Présentation du flyer sur l'utilisation du don de la Sté Falck Energies en remerciements
- Page Facebook : Outil de communication - 170 personnes suivent la page actuellement
- Site internet : une mise à jour des photos de l'équipe municipale est en cours de finalisation - mise à jour du personnel communal
- Le Syndicat de la voirie travaille actuellement sur l'état et le métrage des chemins (très important pour le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat)
- Prochain conseil municipal mardi 03 novembre 2020
- Assainissement collectif : une reprise des études de la part du cabinet est nécessaire pour une durée approximative de deux ans. Certaines rues qui ne faisaient pas partie de l'ancien projet ont été ajoutées
- Remerciements aux Ecuries GACHIGNARD pour la remise d'une plaque lors du concours national
- Remerciements à la Présidente du Lévrier Angérien pour la remise du livret des 30 ans de l'Association lors de la course de lévriers du dimanche 20 septembre.

<u>Manifestations :</u> 11 octobre : randonnée pédestre de l'APE Les P'tits Drôles du RPI
11 octobre : Moto Cross Régional

Séance levée à 22h17